



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial compte 36 membres, élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En application de la résolution 65/266 de l'Assemblée générale et de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO élisent chacun 18 membres du Conseil d'administration, selon la répartition prévue dans la résolution 65/266 de l'Assemblée.

2. Aux réunions de coordination et de gestion qu'il tiendra du 4 au 6 avril 2016, le Conseil économique et social doit élire six membres du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2017, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2016, à l'expiration du mandat du Burundi, de Cuba, de l'Espagne, de l'Éthiopie, de la Norvège et du Pakistan.

3. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante¹ :

- a) Deux membres à choisir parmi les États de la liste A;
- b) Un membre à choisir parmi les États de la liste B;
- c) Un membre à choisir parmi les États de la liste C;
- d) Deux membres à choisir parmi les États de la liste D.

¹ Les membres sont choisis dans les listes figurant dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial. Ces listes sont reproduites dans l'annexe III de la présente note.



4. L'annexe I de la présente note contient la liste des 18 membres du Conseil d'administration élus par le Conseil économique et social. L'annexe II, établie à l'intention du Conseil économique et social pour son information, contient la liste des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil de la FAO. L'annexe III contient la liste des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de la FAO pouvant être élus au Conseil d'administration.

Annexe I

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration d'Programme alimentaire mondial par le Conseil économique et social

(Mandat de trois ans)

Composition en 2016

Quatre membres élus parmi les États de la liste A

Burundi* (2016), Éthiopie* (2016), Libéria (2018), Swaziland (2017)

Quatre membres élus parmi les États de la liste B

Bangladesh (2018), Chine^a (2017), Inde (2018), Pakistan* (2016)

Deux membres élus parmi les États de la liste C

Cuba* (2016), Panama^b (2017)

Six membres élus parmi les États de la liste D

Espagne* (2016), France (2018), Japon (2017), Norvège* (2016), Pays-Bas (2018), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2017)

Deux membres élus parmi les États de la liste E

Fédération de Russie (2018), Hongrie (2017)

* Membre sortant.

^a Remplace la République de Corée depuis le 8 avril 2015.

^b Guatemala a remplacé le Panama du 4 mars 2015 au 31 décembre 2015 (voir décision 2015/201A). Le Panama remplace le Guatemala depuis le 1^{er} janvier 2016 (voir décision 2016/201A).

Annexe II

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(Mandat de trois ans)

Composition en 2016

Quatre membres élus parmi les États de la liste A

Afrique du Sud* (2016), Guinée équatoriale* (2016), Libye (2017), Mauritanie* (2016)

Quatre membres élus parmi les États de la liste B (dont un occupant un siège attribué par roulement)

Afghanistan (2018), Arabie saoudite* (2016), Iran (République islamique d')^a (2017), Koweït (2018)

Trois membres élus parmi les États de la liste C

Colombie* (2016), Guatemala* (2016), Mexique (2018)

Six membres élus parmi les États de la liste D

Allemagne* (2016), Australie (2017), Canada* (2016), Danemark (2017), États-Unis d'Amérique (2018), Suède (2018)

Un membre élu parmi les États de la liste E

Pologne (2017)

* Membre sortant.

^a La République islamique d'Iran occupe actuellement le siège attribué par roulement (mandat 2015-2017). Ce siège doit être occupé successivement par un pays de la liste A (mandat 2012-2014), un pays de la liste B (mandat 2015-2017), un pays de la liste C (mandat 2018-2020) et un pays de la liste D (mandat 2021-2023).

Annexe III

Listes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pouvant être élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^a

1. Pays et territoires en développement

Liste A

Afrique du Sud	Guinée	République centrafricaine
Algérie	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Angola	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie
Bénin	Kenya	Rwanda
Botswana	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burkina Faso	Libéria	Sénégal
Burundi	Libye	Seychelles
Cabo Verde	Madagascar	Sierra Leone
Cameroun	Malawi	Somalie
Comores	Mali	Soudan
Congo	Maroc	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Égypte	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Namibie	Zambie
Éthiopie	Niger	Zimbabwe
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	
Ghana		

Liste B

Groupe I

Afghanistan	Jordanie	Ouzbékistan
Arabie saoudite	Kazakhstan	Qatar
Bahreïn	Kirghizistan	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	Koweït	Tadjikistan
Iran (République islamique d')	Liban	Turkménistan
Iraq	Oman	Yémen

^a Voir appendice A du Statut du Programme alimentaire mondial. Au cas où la composition de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture viendrait à être modifiée, les secrétariats des deux organisations apporteraient à ces listes les changements nécessaires, après avoir dûment consulté les États Membres.

Groupe II

Bangladesh	Micronésie (États fédérés de)	République démocratique populaire lao
Bhoutan	Mongolie	République populaire démocratique de Corée
Brunéi Darussalam	Myanmar	Samoa
Cambodge	Nauru	Singapour
Chine	Népal	Sri Lanka
Fidji	Nioué	Thaïlande
Îles Cook	Pakistan	Timor-Leste
Îles Marshall	Palaos	Tonga
Îles Salomon	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tuvalu
Inde	Philippines	Vanuatu
Indonésie	République de Corée	Viet Nam
Kiribati		
Malaisie		
Maldives		

Liste C

Antigua-et-Barbuda	El Salvador	Pérou
Argentine	Équateur	République dominicaine
Bahamas	Grenade	Sainte-Lucie
Barbade	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Belize	Guyana	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bolivie (État plurinational de)	Haïti	Suriname
Brésil	Honduras	Trinité-et-Tobago
Chili	Jamaïque	Uruguay
Colombie	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Costa Rica	Nicaragua	
Cuba	Panama	
Dominique	Paraguay	

2. Pays économiquement développés**Liste D**

Allemagne	France	Norvège
Andorre	Grèce	Nouvelle-Zélande
Australie	Irlande	Pays-Bas
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Canada	Italie	Saint-Marin
Chypre	Japon	Suède
Danemark	Liechtenstein	Suisse
Espagne	Luxembourg	Turquie
États-Unis d'Amérique	Malte	
Finlande	Monaco	

Liste E

Albanie	Ex-République yougoslave	Pologne
Arménie	de Macédoine	République de Moldova
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	République tchèque
Bélarus	Géorgie	Roumanie
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Serbie
Bulgarie	Lettonie	Slovaquie
Croatie	Lituanie	Slovénie
Estonie	Monténégro	Ukraine
